
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1999-2000

SEANCES DU MARDI 29 FEVRIER 2000 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES

	Pages
	—
<i>Excusés.</i>	7
<i>Communications du Président</i>	
— Arrêté du Gouvernement	7
— Budget 2000 de la Province de Luxembourg	7
<i>Rapports d'activités du Comité consultatif de bioéthique (dépôt)</i>	7
<i>Rapport annuel du Conseil général des hautes écoles (dépôt).</i>	7
<i>Rapport annuel de la commission nationale permanente du Pacte culturel (1998) (dépôt)</i>	7
<i>Rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour les années 1997 et 1998 (dépôt)</i>	7
<i>Création d'une commission spéciale « Prévention et sécurité »</i>	8
<i>Nomination des membres de la commission des Poursuites</i>	8
<i>Proposition de résolution (dépôt et envoi en commission)</i>	8

	Pages
	—
<i>Projets de décret</i> (dépôt)	8
<i>Cour d'arbitrage</i>	8
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	8
<i>Démission d'un membre</i>	9
<i>Ordre du jour</i> (modification)	9
Orateurs: MM. Dupont, Cheron, Wahl, Mmes Corbisier-Hagon et Defraigne.	
<i>Vérification des pouvoirs de Mme Cavalier-Bohon, en remplacement de M. Defeyt, démissionnaire</i>	10
Orateur: M. Bodson, rapporteur.	
<i>Installation d'un membre</i>	10
<i>Prise en considération des propositions de décret:</i>	
— visant à rendre structurelles les aides pour la lecture de la presse dans les écoles, de Mme Corbisier-Hagon, M. Antoine et Mme de Grootte	11
Oratrice: Mme Corbisier-Hagon.	
— relative aux visites de journalistes professionnels dans les écoles dans le but de sensibiliser les élèves à l'éducation aux médias, de Mmes Corbisier-Hagon et de Grootte	11
— modifiant le décret du 21 février 1994 instituant un prix du Conseil en vue de récompenser une œuvre originale d'un(e) jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques, de MM. Damseaux, Léonard, Doulkeridis et Charlier	11
<i>Projet de décret portant confirmation des compétences terminales et savoirs requis en sciences économiques, sciences sociales et en éducation physique à l'issue de la section de transition</i>	11
Discussion générale	11
Orateurs: MM. Dupont, rapporteur, Charlier, Neven et Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres.	
Examen et vote d'articles.	14
Votes réservés	24
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement wallon, d'une part, et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part, fait à Luxembourg le 6 mai 1999</i>	
Discussion générale	24
Orateur: M. Etienne, rapporteur.	
Examen et vote de l'article unique.	24
<i>Projet de décret modifiant la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement et le décret du 14 juillet 1997 portant diverses mesures en matière d'enseignement universitaire</i>	
Discussion générale	25
Orateur: M. Moock, rapporteur.	
Examen et vote des articles	25
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 12 juin 1981 fixant la procédure d'enquête</i>	
Discussion générale	25
Orateurs: M. Pieters, rapporteur et Mme Persoons.	
Examen et vote des articles	25

	Pages
	—
<i>Rapport d'activités du CGRI pour l'année 1998 et rapport d'activités 1998 relatif à la coordination générale, en référence à l'Accord de Coopération du 27 janvier 1998 conclu entre la Communauté française de Belgique et la Région wallonne mettant en œuvre le rapprochement des administrations compétentes en matière de relations extérieures — Rapport présenté au nom de la commission des Relations internationales par M. Bodson</i>	
Discussion	26
<i>Rapport d'activités de la RTBF pour l'année 1998 — Rapport présenté au nom de la commission de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma par Mme Derbaki Sbaï</i>	
Discussion	26
Oratrice: Mme Derbaki Sbaï, rapporteuse.	
<i>Ordre des travaux</i>	27
<i>Questions orales</i> (art. 64 du règlement)	
— de Mme Corbisier-Hagon à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, et à M. Ylieff, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale, à propos «du non-alignement de certains barèmes dans l'enseignement secondaire»	27
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon et M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres.	
— de M. Massy à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, concernant la «formation des éducateurs spécialisés»	28
Orateurs: M. Massy et Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.	
— de M. Daïf à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, relative aux «profils de formation»	29
Orateurs: MM. Daïf et Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres.	
— de M. Daïf à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, sur «la problématique des inspecteurs principaux de l'enseignement fondamental subventionné»	31
Orateurs: MM. Daïf et Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres.	
— de M. Josse à M. Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, sur «l'Observatoire du développement culturel»	32
Orateurs: MM. Josse et Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports.	
— de Mme Toussaint-Richardeau à M. Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, à propos de «la scission de la ligue vélocipédique belge»	32
Orateurs: Mme Toussaint-Richardeau et M. Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports.	
— de Mme Vlamincq-Moreau à M. Ylieff, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale, concernant «les modifications du régime des congés de maladie du personnel enseignant, et du système de contrôle des enseignants en congé de maladie»	34
Orateurs: Mme Vlamincq-Moreau et M. Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports.	
<i>Commission spéciale «Prévention et sécurité»</i> (composition)	35

L'APRES-MIDI A 14 H 30

<i>Excusés.</i>	36
<i>Communication du Gouvernement</i>	36
Orateurs: M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales, Mme Corbisier-Hagon, MM. Cheron et Wahl.	
<i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Questions adressées à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales	
— Question de M. van Eyll: Situation des écoles de langue française dans la périphérie bruxelloise	38
— Question de Mme Corbisier-Hagon: Reprise de leurs fonctions par les instituteurs linguistiques dans la périphérie bruxelloise	38
Questions adressées à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	
— Question de Mme Derbaki Sbaï: Les procédures d'entrée au Conservatoire royal de Bruxelles	39
— Question de M. Henry: Difficultés financières rencontrées par la haute école Charlemagne	40
Questions adressées à Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel	
— Question de Mme Molenberg: Dénomination du JT pour enfants	41
— Question de Mme Corbisier-Hagon: JT pour enfants — traduction gestuelle pour enfants sourds et malentendants	41
— Question de M. Massy: Financement de No-Télé	42
— Question de M. Massy: Organisation, par la RTBF, de concerts en Flandre	42
— Question de Mme de Groote: Situation du journal <i>Le Matin</i>	43
Questions adressées à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	
— Question de M. Massy: Commission interdiocésaine chargée des enquêtes en matière d'abus sexuels	43
— Question de M. Sénéca: Mesures préventives en matière de listériose	44
<i>Commission spéciale « Prévention et sécurité »</i> (composition)	44
<i>Proposition de résolution relative au résultat des élections législatives en Autriche et la tenue des négociations devant mener à la constitution d'une coalition gouvernementale, déposée par MM. Wahl, Dupont, Cheron et Mme Corbisier-Hagon</i>	
Discussion	45
Orateurs: MM. Otlet, Dupont, Cheron, Mme Corbisier-Hagon, MM. Mook, Sadaune et Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales.	
<i>Questions orales</i> (art. 64 du règlement)	
— de M. Antoine à M. Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, sur les « résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 1999 »	49
Orateurs: MM. Antoine et Collignon, ministre du Budget, de la Culture et des Sports.	
<i>Décès de M. Decléty, ancien membre du Parlement.</i>	53
<i>Composition des commissions</i> (modifications)	53
<i>Votes nominatifs.</i>	53

	Pages
	—
<i>Projet de décret portant confirmation des compétences terminales et savoirs requis en sciences économiques, sciences sociales et en éducation physique à l'issue de la section de transition</i>	
Votes réservés	53
Vote nominatif sur l'ensemble	54
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement wallon, d'une part, et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part, fait à Luxembourg le 6 mai 1999</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble	54
<i>Projet de décret modifiant la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement et le décret du 14 juillet 1997 portant diverses mesures en matière d'enseignement universitaire</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble	54
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 12 juin 1981 fixant la procédure d'enquête</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble	54
<i>Proposition de résolution relative au résultat des élections législatives en Autriche et la tenue des négociations devant mener à la constitution d'une coalition gouvernementale</i>	
Vote nominatif sur l'ensemble	55
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Corbisier-Hagon à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationale, sur « les conséquences de l'accord dit de la Saint-Eloi pour la Communauté française »</i>	
Vote nominatif	55
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon, MM. Cheron et Grimberghs.	
<i>Questions orales (art. 64 du règlement)</i>	
— de M. Charlier à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, à propos de « l'opération 15 mai 2000 »	56
Orateurs: MM. Charlier et Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE.	
— de M. Charlier à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, à propos de la dispense de paiement de la part patronale dans les emplois de PTP engagés dans certaines écoles fondamentales »	57
Orateurs: MM. Charlier et Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE.	
— de M. Etienne à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, à propos de « du droit d'accès à l'enseignement ordinaire pour les élèves souffrant d'un handicap moteur »	59
Orateurs: MM. Etienne et Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE.	
— de Mme Toussaint-Richardeau à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, concernant « les écoles de Huy-Sud, Ben et Solières. — Non-reconnaissance de ces écoles en discriminations positives »	60
— de Mme Pary-Mille à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, et à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, ayant pour objet « les arrêtés adoptés par le Gouvernement de la Communauté française fixant la liste des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire qui pourront bénéficier de moyens supplémentaires, dès la rentrée de septembre, dans le cadre de la politique de discriminations positives »	60
Orateurs: Mmes Toussaint-Richardeau, Pary-Mille et M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE.	

	Pages
	—
— de M. Grimberghs à Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel, concernant « le plan de fréquence radio »	63
Orateurs: M. Grimberghs, Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel et M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales.	
— de Mme Corbisier-Hagon à Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel, sur « la participation de la RTBF dans le capital de Canal+ »	65
Oratrices: Mmes Corbisier-Hagon et De Permentier, ministre de l'Audiovisuel.	
 <i>Interpellations</i> (art. 59 du règlement)	
— de Mme Corbisier-Hagon à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales, concernant « l'implication de la Communauté française dans le Contrat d'avenir wallon »	66
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon et M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales.	
— de Mme Bertieaux à M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, relative à « l'apprentissage des langues dans l'enseignement fondamental »	69
Orateurs: Mme Bertieaux et M. Nollet, ministre de l'Enfance, de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE.	
— Interpellations jointes de Mme Persoons ayant pour objet « le numerus clausus en médecine et les conséquences de l'étude du professeur Deliège » et de M. Henry sur « la problématique du numerus clausus dans les facultés de médecine » à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	73
Orateurs: Mme Persoons, M. Henry et Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.	
— de M. Grimberghs à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, sur « la mise en œuvre de la réforme des institutions et des services collaborant à la mise en œuvre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse »	80
Orateurs: M. Grimberghs et Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.	

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. Taminiiaux, Président

La séance est ouverte à 10 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — La séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — La séance est ouverte.

Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Servais, MM. Ancion, Dardenne, Lebrun, et Mathieu, en mission à l'étranger; MM. Wesphael, retenu par d'autres devoirs; Bouchat, Hiance et Keutgen, empêchés.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Arrêté du Gouvernement de la Communauté

M. le Président. — Par lettre du 17 février 2000, le ministre du Budget, de la Culture et des Sports de la Communauté française, a fait parvenir au Parlement l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française n° 1, modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans les programmes 1 et 2 de la division organique 20 du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.

Il a été communiqué, pour information, à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

Budget 2000 de la province de Luxembourg

M. le Président. — Par lettre du 24 janvier 2000, la province de Luxembourg nous a transmis pour information, copie conforme du budget provincial pour 2000, tel qu'approuvé le 23 décembre 1999 par le ministre de tutelle.

Ce document est envoyé, pour information, à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

RAPPORTS D'ACTIVITES DU COMITE
CONSULTATIF DE BIOETHIQUE*Dépôt*

M. le Président. — Le président du Comité consultatif de bioéthique a fait parvenir au Parlement le rapport

d'activités de ce comité pour l'année 1999 et le rapport général des activités pour 1996-1999 accompagné de ses annexes.

Ces documents sont respectivement référencés sous les n°s 47 et 48 (1999-2000).

Ils ont été envoyés à la commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse.

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL GENERAL
DES HAUTES ECOLES*Dépôt*

M. le Président. — Conformément à l'article 17 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des hautes écoles, ce Conseil nous a transmis son rapport d'activités au 30 juin 1999.

Ce document est référencé sous le n° 49 (1999-2000).

Ce rapport a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

COMMISSION NATIONALE PERMANENTE
DU PACTE CULTUREL*Dépôt du rapport annuel (1998)*

M. le Président. — En date du 23 février 2000, et en application de l'article 26 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, l'inspecteur général de la commission nationale permanente du Pacte culturel nous a transmis le rapport annuel pour 1998.

Ce rapport sera imprimé sous le n° 55 (1999-2000) n° 1 et distribué. Il a été envoyé à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

RAPPORTS SUR L'ETAT DE LA COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA
COMMUNAUTE GERMANOPHONE POUR LES
ANNEES 1997 ET 1998*Dépôt*

M. le Président. — Le ministre-président du Gouvernement a transmis au Parlement les rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour 1997 et 1998.

Ces rapports ont été imprimés sous le n° 46 (1999-2000) n° 1 et envoyés à la commission de Coopération avec les Communautés.

CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le Président. — La Conférence des présidents, en sa réunion du mardi 22 février 2000, a décidé de proposer à l'assemblée la création d'une commission spéciale « Prévention et sécurité » concernant le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire.

Cette commission aura pour mission d'examiner l'ensemble de la problématique de la sécurité, plus spécialement en rapport avec les compétences de la Communauté française.

Dans ce cadre, la commission sera notamment amenée à prendre en compte le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire au sujet duquel l'avis du Gouvernement de la Communauté française a été sollicité.

Les chefs de groupe ont été invités à communiquer les noms des membres qui composeront cette commission. Puis-je leur rappeler que ces noms doivent m'être transmis pour la fin de la matinée de manière à pouvoir vous en faire part et à permettre à la commission de se réunir, ce jour, à 14 h 15, en vue de procéder à son installation ?

Le chef du groupe Ecolo m'a fait connaître les noms des membres de son groupe : il s'agit de MM. Cheron, Hardy, Javeaux, Lahssaini et Pieters.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES POURSUITES

M. le Président. — Conformément à l'article 22quater de notre règlement, on m'a communiqué les noms des membres effectifs et suppléants composant la commission des poursuites. Il s'agit de :

— Pour le groupe PRL-FDF-MCC : MM. Wahl, Dardenne et Zenner, en tant que membres effectifs ; M. Boucher, Mme Defraigne et M. van Eyll, en tant que membres suppléants ;

— Pour le groupe PS : MM. Dupont et Istasse, en tant que membres effectifs ; MM. Moock et Walry, en tant que membres suppléants ;

— Pour le groupe Ecolo : M. Cheron, en tant que membre effectif ; Mme Wynants, en tant que membre suppléant ;

— Pour le groupe PSC : Mme Corbisier-Hagon, en tant que membre effectif ; M. Antoine, en tant que membre suppléant.

N'y a-t-il pas d'objection ? (*Non.*)

Je déclare la commission des poursuites constituée.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Dépôt et envoi en commission

M. le Président. — Mme Bertouille et M. Wahl ont déposé une proposition de résolution relative à l'organisation d'un concours scolaire annuel de la résistance et de la déportation. Cette proposition de résolution a été imprimée sous le n° 51 (1999-2000) n° 1 et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Education.

Pas d'objection ? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROJETS DE DECRET

Dépôt

M. le Président. — Le Gouvernement de la Communauté française a déposé les projets suivants :

1) Portant confirmation des profils de formation de conducteur poids lourds, d'électricien-installateur-monteur, d'ouvrier qualifié en construction gros-œuvre, de conducteur de machines de fabrication de produits textiles, de technicien de la photographie, de bijoutier-joaillier, d'aide-comptable, d'auxiliaire familiale et sanitaire, d'esthéticienne et du profil de formation spécifique de technicien de cuisine de collectivité, et définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire ;

2) Portant confirmation des compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de la section de qualification, les compétences terminales et savoirs requis en éducation physique à l'issue de la section de qualification et les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études.

Ces projets de décret ont été imprimés respectivement sous les nos 44 et 50 (1999-2000) n° 1 et distribués. Ils ont été envoyés à la commission de l'Education.

COUR D'ARBITRAGE

M. le Président. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

QUESTIONS ECRITES

(*art. 63 du règlement*)

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

— à M. le ministre-président Hasquin, par Mme Bertouille ;

— à M. le ministre Collignon, par Mme Bertouille ;

— à M. le ministre Nollet, par Mme Bertouille, MM. Huin, Istasse et Mme Cornet ;

— à M. le ministre Hazette, par M. Dupont, Mme Bertouille et M. Huin ;

— à Mme la ministre Dupuis, par Mme Bertouille, MM. Huin, Mathieu et Doulkeridis ;

— à Mme la ministre De Permentier, par Mmes Bertouille et Cornet ;

— à M. le ministre Ylieff, par Mmes Bertouille et Pary-Mille ;

— à Mme la ministre Maréchal, par Mme Bertouille.

DEMISSION D'UN MEMBRE

M. le Président. — En sa séance du mercredi 26 janvier 2000, le Parlement wallon a annoncé la démission de M. Philippe Defeyt.

Nous prenons acte de cette démission.

En conséquence, M. Defeyt n'est plus membre de notre assemblée.

En votre nom à tous, je lui exprime les regrets que nous ressentons à l'occasion de son départ.

ORDRE DU JOUR

Approbation — Modification

M. le Président. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, réunie le mardi 22 février, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance publique.

La parole est à M. Dupont.

M. Christian Dupont (PS). — Monsieur le Président, je souhaite reporter à une prochaine séance mon interpellation à M. Collignon à propos de la politique sportive.

M. le Président. — Il en est pris acte.

La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Monsieur le Président, l'ordre du jour de nos travaux comporte une question orale de Mme Defraigne à M. Hasquin concernant le plan de sécurité du ministre de la Justice, M. Verwilghen, plan pour lequel nous avons décidé de créer une commission spéciale. Je m'étonne de voir que cette question figure encore à l'ordre du jour, étant donné que nous avons suggéré au PRL qu'il serait plus logique de donner la possibilité à Mme Defraigne de travailler avec nous sur cette question en commission.

M. le Président. — Vous avez raison, monsieur Cheron. Le problème avait été soulevé lors de la conférence des présidents ...

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Ce problème avait été évoqué et le groupe PRL avait déclaré vouloir proposer à Mme Defraigne de collaborer aux travaux en commission.

M. le Président. — En effet. Aussi, je demande à M. Wahl de nous expliquer ce qu'il en est finalement.

M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC). — Telle qu'elle est formulée, la question que posera Mme Defraigne ne heurte pas les décisions prises par la conférence des présidents.

M. le Président. — Mme Defraigne m'a d'ailleurs adressé un courrier pour confirmer le fait qu'elle souhaitait poser sa question.

M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC). — Cette question n'entrave ni l'installation de la commission ni ses travaux. Il n'y a donc aucune raison pour que Mme Defraigne ne pose pas sa question.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Monsieur le Président, je ne partage pas ce sentiment. En conférence des présidents, nous étions tous d'accord sur la constitution d'une commission composée de 25 membres, et ce à la suite d'une interpellation de Mme Corbisier au cours de la dernière séance. Je trouve qu'il est quand même singulier d'ignorer le souhait unanime des groupes de retirer cette question et de demander à Mme Defraigne de venir participer en commission au travail collectif sur cette problématique. Il serait bon de réitérer notre demande à Mme Defraigne. Je regrette que le travail de la commission, qui pourrait être un travail parlementaire de qualité, se trouve dévalorisé avant même que la commission soit installée.

M. le Président. — Je vous lis la réponse de Mme Defraigne: « Je fais suite à la conférence des présidents qui a eu lieu ce matin ainsi qu'aux contacts que j'ai eus avec mon chef de groupe, M. Wahl. Je maintiens ma question orale à M. le ministre Hasquin. Je me permets de la reformuler de la façon suivante: Plan de sécurité présenté par M. le ministre de la Justice Verwilghen — Répercussions sur les Communautés? » Le contenu demeure inchangé.

La parole est M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, le problème tel qu'il a été évoqué à la conférence des présidents portait sur le libellé de la question de Mme Defraigne. (*Mme Defraigne entre en séance.*)

Puis-je vous demander de réserver à ce point les quelques dix minutes nécessaires? Le libellé de la question a été modifié. Celle-ci a été déposée avant même que nous n'invoquions en conférence des présidents l'installation d'une commission spéciale et je ne vois donc pas en quoi cette question pourrait heurter la problématique que nous allons examiner. Je fais confiance à Mme Defraigne pour être suffisamment prudente dans la manière dont elle posera sa question afin de rencontrer le souci exprimé par M. Cheron. Cela dit, je n'en ferai certainement pas un incident et j'aimerais qu'il en soit également ainsi ailleurs. Je vous ferai part de la position définitive de Mme Defraigne sur la question dans une dizaine de minutes.

M. le Président. — La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier (PSC). — Monsieur le Président, j'aimerais que l'on mette les points sur les « i ». La commission que vous avez annoncée tout à l'heure a été créée sur proposition des quatre chefs de groupe, à la suite de l'interpellation que j'ai développée au cours de la séance précédente. Nous avons donc décidé d'examiner cette problématique au sein d'une commission pour que nous puissions être éclairés non seulement à court terme dans le cadre du plan du ministre de la Justice, mais aussi à long terme dans une réflexion plus globale. Il n'a pas été question à la conférence des présidents de changer de titre. Il a été décidé de ne pas aborder le sujet au cours d'une deuxième séance et d'inclure cette problématique dans la commission que nous avons créée de commun accord à la suite de l'interpellation.

Je m'étonne donc de la réaction de M. Wahl aujourd'hui et de la confirmation de la lettre de Mme Defraigne. M. Wahl n'a sans doute pas bien compris ce que nous avons dit et a accepté que le titre de la question orale soit modifié. Je souhaiterais que l'on sache dorénavant ce à quoi nous nous exposons quand un accord est pris en conférence des présidents car, en l'occurrence, il n'est manifestement pas suivi.

M. le Président. — La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Monsieur le Président, je ne pense pas que nous devions polémiquer pendant des heures. Dans mon groupe, trois parlementaires au moins souhaiteraient poser des questions sur ce plan. Sur la base de la conférence des présidents et par anticipation même, parce que nous avons tous la volonté de créer une commission spéciale, j'ai demandé à ces parlementaires, envers qui je suis redevable en tant que chef de groupe, de retirer ou de ne pas poser les questions envisagées. Vous comprenez bien que la situation que nous vivons est surréaliste à ce point de vue et je n'ai pas envie, comme chef de groupe mais aussi en fonction de ce que j'ai demandé à mes parlementaires, d'être grugé dans cette affaire. Nous avons tous de bonne foi, sur la base de la conférence des présidents, souhaité que le débat se déroule dans un seul lieu. Le groupe PRL devrait comprendre qu'en conférence des présidents, on prend des engagements de bonne foi.

M. le Président. — La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, je rappelle tout d'abord que Mme Defraigne avait introduit sa question avant la conférence des présidents.

Ensuite, lors de cette même conférence, le sujet en cause a effectivement été soulevé. Aucune décision n'a été prise quant au retrait de la question de Mme Defraigne. Cependant, il m'a été demandé de vérifier l'opportunité de son maintien en fonction de ce que nous avions convenu : le libellé de la question pouvait en effet laisser entrevoir des difficultés.

Mme Defraigne a modifié l'intitulé de sa question. Elle m'en a informé et cette décision ne m'a pas paru de nature à poser problème.

Cela dit, monsieur le Président, nous ne voudrions pas que M. Cheron ait des ennuis avec nos excellents collègues du groupe Ecolo. Dès lors, pour éviter toute difficulté, Mme Defraigne m'a annoncé qu'elle retirait sa question.

M. le Président. — La parole est à Mme Defraigne.

Mme Christine Defraigne (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, étant concernée au premier chef je tiens également à m'exprimer sur ce sujet.

Le Parlement nous impose d'introduire nos questions le lundi avant 17 heures, ce que j'ai fait. J'ai également transmis un résumé de mon intervention le mardi matin, avant la conférence des présidents. J'insiste sur cette chronologie. En effet, il s'agit, en l'occurrence, d'une question importante et je regrette — même si je comprends la déception de certains collègues qui ont déposé leur question mais ne peuvent la présenter — que l'on nous fasse un procès d'intention à cet égard. Pour éviter toute difficulté, je renonce à poser ma question cet après-midi. J'ai accepté de toiletter son libellé, mais sur le fond, je ne doute pas que nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble des principes que je voulais évoquer. Je ne pense pas qu'il vaille la peine d'en faire un incident parlementaire à ce point nourri.

M. le Président. — La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Monsieur le Président, j'ai été très attentif à ce que M. Wahl a dit.

Par ailleurs, madame Defraigne, je me réjouis d'ores et déjà, à titre personnel, de la contribution positive que vous apporterez en commission.

M. le Président. — La décision qui vient d'être prise me paraît pleine de sagesse du point de vue de la cohérence de

nos travaux. Il n'est certainement pas question d'un procès d'intention en l'occurrence.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

VERIFICATION DES POUVOIRS DE MME CAVALIER-BOHON, EN REMPLACEMENT DE M. DEFEY, DEMISSIONNAIRE

M. le Président. — Au cours de la séance publique du 26 janvier 2000 du Parlement wallon, Mme Marie-Rose Cavalier-Bohon a prêté serment en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Notre commission de Vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé M. Bodson de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à M. Bodson, rapporteur.

M. Maurice Bodson (PS), rapporteur. — Monsieur le Président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, votre commission de Vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de MM. Wahl, Séneca, Mme Cornet, MM. Gilles et Bodson, M. Wesphael ayant été excusé. Elle était présidée par M. Séneca et m'a désigné, à l'unanimité, en qualité de rapporteur.

La mission de la commission résulte de l'article 1^{er} bis du règlement du Conseil, qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, il lui appartenait de vérifier si Mme Marie-Rose Cavalier-Bohon répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement.

La commission a pris connaissance à cet effet de la lettre adressée au Président de notre Parlement par le greffier du Parlement wallon en date du 15 février 2000.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mme Marie-Rose Cavalier-Bohon en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. — Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Oui.*)

INSTALLATION D'UN MEMBRE

M. le Président. — J'invite donc Mme Marie-Rose Cavalier-Bohon à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980 : « Je jure d'observer la Constitution ». (*Mme Cavalier prête serment.*)

Je la félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Vifs applaudissements.*)

PRISE EN CONSIDERATION

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de décret suivantes :

1) Visant à rendre structurelles les aides pour la lecture de la presse dans les écoles, déposée par Mme Corbisier, M. Antoine et Mme de Groote [doc. 52 (1999-2000) n° 1].

La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). — Monsieur le Président, je signale que seules Mme de Groote et moi-même déposons cette proposition de décret.

M. le Président. — Nous en prenons acte.

2) Proposition de décret relative aux visites de journalistes professionnels dans les écoles dans le but de sensibiliser les élèves à l'éducation aux médias, déposée par Mmes Corbisier-Hagon et de Groote [doc. 53 (1999-2000) n° 1],

3) Proposition de décret modifiant le décret du 21 février 1994 instituant un prix du Conseil en vue de récompenser une œuvre originale d'un(e) jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques, déposée par MM. Damseaux, Léonard, Doukeridis et Charlier [doc. 54 (1999-2000) n° 1].

Si personne ne demande la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROJET DE DECRET PORTANT CONFIRMATION DES COMPETENCES TERMINALES ET SAVOIRS REQUIS EN SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES SOCIALES ET EN EDUCATION PHYSIQUE A L'ISSUE DE LA SECTION DE TRANSITION

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Dupont, rapporteur.

M. Christian Dupont (PS). — Monsieur le Président, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, notre commission de l'Éducation a examiné ce projet de décret au cours de sa réunion du 1^{er} février 2000.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du décret-mission et dans la continuité des travaux initiés sous la précédente législature.

Après un exposé précis du ministre, lequel nous a impressionnés par ses connaissances sur la puissance d'activité notamment, notre commission a entendu l'exposé introductif des présidents des trois groupes de travail où ces compétences terminales ont été élaborées.

Nous avons d'abord entendu l'inspectrice présidente du groupe de travail « éducation physique » qui nous a présenté les résultats de son groupe et des trois champs dans lesquels un certain nombre de compétences doivent être sollicitées: la condition physique, les habiletés gestuelles et la coopération sociomotrice. La présidente de ce groupe de travail nous a également présenté les principes généraux du cours d'éducation physique.

Pour ce qui concerne les sciences économiques et sociales, le président et la coprésidente du groupe nous ont

présenté les soucis majeurs et les enjeux de leur discipline. Ceux-ci sont triples: intégrer dans la discipline les principes d'une pédagogie moderne, respecter les libertés des pouvoirs organisateurs et la liberté pédagogique du professeur.

Quant aux enjeux, il s'agissait surtout de viser à ce que les enseignants soient amenés à utiliser des méthodes actives dans leur enseignement.

Dans l'ensemble, les membres de notre commission se sont réjouis de la qualité du travail présenté, fruit d'une longue discussion qui s'inscrit dans le cadre des grands objectifs du décret-missions et qui doit conduire à un enseignement où les objectifs et les rôles des uns et des autres seront clairement définis.

Sans entrer dans le détail des discussions que vous trouverez dans le rapport écrit, je reprendrai certaines des préoccupations énoncées par des membres de notre commission.

Le problème de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire a été soulevé par plusieurs collègues. Il s'agissait d'interroger les présidents des groupes de travail sur la façon dont avait été intégré le passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur. Plusieurs membres se sont également interrogés sur les mécanismes d'évaluation destinés à déterminer si telle ou telle compétence est bien acquise.

Pour chacun des trois profils examinés par la commission, il a été rappelé que la définition des compétences n'est que la première étape d'un processus plus long, les deux autres étapes étant la révision des programmes et la préparation des outils pédagogiques et des batteries d'outils d'évaluation, étapes tout aussi importantes et qui devront être menées à bien.

Certains commissaires ont fait état d'un degré de conceptualisation fort variable d'un document à l'autre, d'une discipline à l'autre, et ont suggéré l'élaboration d'un langage commun et de critères communs pour l'élaboration des socles de compétence et compétences terminales.

Notre commission a finalement approuvé, à l'unanimité, trois amendements au texte initial. Ceux-ci avaient pour objet de corriger deux erreurs formelles et, pour les compétences en éducation physique, de fournir une base aux programmes applicables aux humanités sportives et aux formations optionnelles qui vont au-delà de la formation générale.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé et ses annexes ont été adoptés à l'unanimité des treize membres présents. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Charlier.

M. Philippe Charlier (PSC). — Monsieur le Président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, quoi qu'on en dise, le décret définissant les missions prioritaires de l'école a marqué l'évolution de notre enseignement francophone. En visant l'organisation des structures propres à atteindre ces missions, le décret a mis en avant le schéma à suivre pour redonner aux programmes scolaires une adéquation entre les objectifs visés et ceux à atteindre pour être en phase avec une société en mutation.

Ce faisant, l'école cessera de subir l'évolution de notre société mais pourra en être un moteur.

Ce schéma implique une révision par le haut, c'est-à-dire partant des objectifs à atteindre, pour définir ceux qui

sont spécifiques à chaque filière et à chaque option et, finalement, revoir les programmes en fonction de ces objectifs.

L'écrire et le dire c'est bien, le mettre en œuvre est autre chose et c'est un défi que nous devons relever au-delà des clivages majorité et opposition. La preuve en est que cette nouvelle majorité poursuit sur les traces de la précédente pour restructurer notre enseignement dans le cadre de ce décret-missions.

Dans le texte du décret qui nous préoccupe aujourd'hui, il faut tout d'abord souligner l'importance de la tâche accomplie par les groupes de travail concernés.

On peut le dire à chaque fois, mais je pense que c'est important, car un tel travail montre l'implication des acteurs de l'enseignement dans la reformulation des objectifs généraux, ce qui est de bon augure pour le futur lorsqu'il s'agira de reformuler les objectifs spécifiques au sein des différents programmes.

Dois-je aussi rappeler l'intérêt d'intégrer, dans les groupes de travail, des acteurs de l'enseignement supérieur qui ne pourront plus reprocher l'inadéquation entre les niveaux d'enseignement mais pourront, au contraire, construire leurs matières sur des bases à la construction desquelles ils auront participé.

Le projet de décret nous conduit entre autres à adopter les compétences terminales pour les sciences sociales, les sciences économiques et pour l'éducation physique dans les sections de transition.

J'aimerais ajouter quelques mots à propos de l'éducation physique. Nous sommes dans des sections de transition. Le débat que nous avons eu en commission était, à ce sujet, intéressant mais au-delà de cela, je pense que la clarification des compétences terminales dans une matière comme l'éducation physique était une nécessité car on a trop souvent — et on le fait encore — décrié cette matière qui passe généralement au second plan ou reste une activité de détente sans réel objectif. Le développement de la personne est pourtant un objectif global qu'aucun enseignant ne niera. Sa mise en œuvre exige de ce fait que nous soyons aussi attentifs au développement corporel, d'autant plus dans une société qui soit sous-estime ce développement soit le place sur un piédestal en considérant le sport comme un lieu de consécration des champions, c'est-à-dire des professionnels du sport, qui oblige à relier sport et argent.

L'activité sportive réalisée par goût est pourtant celle qui doit être développée à l'école: donner le goût du sport, faire aimer l'effort pour ce qu'il représente de beau, intégrer le développement corporel dans l'ensemble d'une formation, ce sont des objectifs indispensables pour atteindre un développement global de la personne, ce sont aussi des objectifs capables d'ouvrir l'école sur le monde extérieur. Ainsi, les activités extra-scolaires qui permettent de prolonger les cours d'éducation physique donnés à l'école constituent un élément important qui ne doit pas être sous-estimé.

L'ouverture de l'école doit permettre d'intensifier une réelle articulation entre les cours d'éducation physique et les activités sportives.

Des structures existent et constituent des appuis suffisants pour développer cet objectif. Ainsi, la Fédération sportive de l'enseignement libre vient de fêter ses 50 ans, un demi-siècle durant lequel elle a développé — et continue à le faire — un projet qui vise à offrir à tous les jeunes qui le souhaitent ou le demandent une occasion de pratiquer des activités sportives sans que la haute performance soit la préoccupation première. Le sport scolaire peut donc être le lieu privilégié des découvertes sportives, d'autant plus s'il est sous-tendu par un projet pédagogique de l'école comme

le veut d'ailleurs le décret-missions et plus particulièrement son article 8. Les fédérations sportives et les acteurs scolaires ont donc un réel chemin à parcourir ensemble, d'autant plus lorsque les objectifs sont clairs et bien cernés, ce qui sera le cas avec ces compétences terminales que nous définissons aujourd'hui.

Nous pourrions ainsi, du moins je l'espère, renforcer la condition physique des jeunes, mieux diffuser une culture sportive dans notre société, une culture basée sur le respect et l'estime de l'autre, une culture capable de valoriser ce temps libre qui devient de plus en plus important dans notre société, une culture, enfin, qui peut aussi participer à un meilleur niveau de vie, ne fût-ce que dans le cadre de la santé publique.

Voilà donc pourquoi le PSC considère que ce décret est important et pourquoi il espère que ses implications seront tout aussi importantes. Cela montre, une fois de plus, que la restructuration de notre enseignement est un long chemin qu'il faut parcourir avec détermination en franchissant chaque étape avec réalisme. Aujourd'hui — et je m'en réjouis — nous en franchissons une de plus! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Neven.

M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord me féliciter que dans un domaine où, sous la législature précédente, il y avait eu une grande communauté de vues, la continuité soit le principe fondamental qui a guidé le ministre. Il s'agit en effet, à travers le vote de ce décret, de poursuivre dans la voie tracée par le décret-missions.

En application de l'article 16, notre Parlement avait déjà adopté les socles de compétences puis, en application de l'article 25, les compétences terminales relatives au français, à la mathématique, aux langues modernes, aux langues anciennes, à l'histoire et à la géographie avaient été adoptées. Aujourd'hui, c'est au tour de l'éducation physique, des sciences économiques et des sciences sociales.

Une première remarque: je voudrais tout d'abord marquer ma satisfaction quant au respect de la liberté pédagogique, principe légal essentiel mais aussi garantie de qualité, non seulement pour les réseaux, mais aussi pour les établissements et à travers eux pour les enseignants, car ce sont finalement eux qui sont les responsables de la qualité de notre enseignement.

J'ai eu l'occasion en commission de féliciter le groupe qui a travaillé sur les compétences en éducation physique. Il a produit un travail clair et précis et je ne me permettrai pas d'en contester la valeur intellectuelle qui me paraît d'ailleurs indiscutable. Je voudrais simplement poser la question, avec toutefois un peu de scepticisme, de savoir si ce document permettra à la pratique de l'éducation physique et surtout du sport, de progresser dans notre pays et plus spécialement en Communauté française. Le Belge, le francophone est-il un sportif? Sport ne signifie pas « qui s'intéresse au sport » car, bien entendu, grâce à la multiplicité de nos chaînes télévisées, nous ne devons pas être loin de la première place.

Il nous est souvent reproché de ne pas pratiquer suffisamment le sport; un des commissaires a d'ailleurs fait allusion aux livres blancs dénonçant l'état du sport tant en Belgique qu'en Communauté française. Même si une analyse minutieuse mériterait d'être entreprise, il semble que les critiques soient assez justifiées. Il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le sport de masse sans perdre de vue que celui-ci ne peut que générer le développement d'une élite sportive. Il ne convient pas en

effet d'opposer l'un à l'autre mais de les considérer comme étant complémentaires. A mon sens, en effet, l'existence d'éliges sportives n'est jamais que la conséquence de l'existence d'une grande quantité de pratiquants. C'est une vitrine pour ceux qui ne pratiquent pas encore un sport ou pour ceux qui pourraient ne plus en pratiquer.

La question est donc bien de savoir si ce document nous permettra de progresser. Je voudrais encore émettre deux considérations sur la question: si le sport est pratiqué par un nombre relativement élevé d'adeptes dans l'enseignement secondaire — et j'espère que grâce à ce décret, ils seront encore plus nombreux —, il faudra veiller à ce que la difficulté des études dans l'enseignement supérieur ne constitue pas un bémol à ce niveau.

Pour ce qui est de l'enseignement obligatoire, la relation entre écoles et clubs sportifs ne me paraît pas suffisante et les pouvoirs organisateurs devraient veiller à l'intensifier. Donc, outre la qualité indéniable de ce document, il faut se demander quel rôle il jouera: fera-t-il progresser la pratique du sport dans notre Communauté française et bien au-delà de l'enseignement secondaire, condition indispensable au bien-être physique, facteur incontournable de l'épanouissement tant physique que mental de l'homme et élément primordial de la lutte contre certains dangers menaçant les jeunes? Ce n'est que si la réponse s'avère positive que le décret que nous allons voter cet après-midi sera un apport positif à l'amélioration de notre enseignement. En ce qui concerne le document consacré aux sciences économiques et sociales, sans vouloir en contester la valeur, je me permettrai cependant de regretter qu'il soit conçu de manière plus générale. Je n'y retrouve pas les mêmes accents concrets que ceux figurant tant dans le document consacré à l'éducation physique que dans ceux votés sous la législature précédente. Peut-être aurait-on dû veiller à ce qu'il y ait davantage d'unité dans la rédaction des documents.

Le groupe PRL-FDF, comme il l'avait fait à propos des socles de compétences et des compétences terminales discutées précédemment, émettra donc un vote positif.

M. le Président. — La parole est à M. Hazette, ministre.

M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres. — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. Dupont qui a donné de nos travaux un compte rendu très fidèle qui nous permet de bien situer notre débat de ce matin.

Je remercie également MM. Charlier et Neven qui ont donné leur propre vision de la continuité; je parlerai plutôt de cohérence de la part des uns et des autres puisque, lors de la précédente législature, les votes qui avaient été émis sur les compétences terminales étaient identiques dans les deux groupes. Je me félicite donc de cette continuité dont notre enseignement a effectivement besoin et qui lui est d'ailleurs assurée depuis le mois de mai 1959. C'est dans la grande tradition de cette continuité que l'on a voulu construire et préserver, dans notre Communauté, à partir de 1989 en tout cas.

Il est vrai, monsieur Charlier — et M. Neven l'a dit après vous — qu'il s'agit de l'application du décret-missions et que ce sujet nous occupera longtemps encore. Je puis dire à cette assemblée que les textes décrétaux qui lui seront soumis dans les semaines et les mois à venir seront, pour la plupart, des textes de concrétisation du décret-missions, d'autant plus que la plupart des arrêtés que nous prenons en la matière doivent être confirmés par le Parlement, en vertu de l'article 24, paragraphe 5, de la Constitu-

tion. Cette procédure mettra donc le Parlement en première ligne pour l'adoption de compétences terminales et je m'en félicite. Lors de notre prochaine réunion, nous aborderons les profils de formation; de la sorte, comme l'a dit M. Charlier, nous continuons à adapter nos objectifs à l'évolution de la société et dans ce contexte, je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de la continuité que vous avez soulignée.

MM. Neven et Charlier ont eu raison de s'attarder sur le programme relatif à l'éducation physique. Il nous faut en effet préciser quelles sont les responsabilités de l'école à l'égard de l'éducation physique et du sport. Pour résumer mon propos, je dirai que les jeunes viennent généralement au sport par l'école. Je ne pense pas — et il faut être très clair en la matière — que l'on puisse atteindre un niveau de performance sportive convenable en se limitant à l'école. Le nombre d'heures attribuées à l'éducation physique est insuffisant pour réaliser cet objectif. J'espère que nous pourrions adopter cette après-midi le programme qui viendra en application des compétences terminales et qui concrétisera cette vision des choses. L'éducation physique doit contribuer à l'épanouissement de la personne et c'est bien l'objet du débat que nous avons eu tous ensemble et qui a donné lieu à un consensus auquel je veux rendre hommage.

Cela dit, je crois également qu'il nous faut établir une véritable synergie avec les associations sportives et les clubs sportifs situés à proximité de l'école afin qu'ils informent les responsables éducatifs du comportement extra-scolaire des jeunes sportifs. C'est ainsi que nous arriverons à compléter l'observation, l'évaluation du comportement et par là même, à orienter au mieux les capacités des jeunes vers les circuits de formation. En effet, la pratique du sport va faire apparaître certaines qualités sans rapport avec la capacité d'abstraction et nous permettra peut-être de guider plus positivement ceux qu'il faudra un jour orienter vers l'enseignement technique ou professionnel. Il importe dès lors que la collaboration soit plus suivie qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Pour relayer vos propos, je dois bien avouer que je demeure assez impressionné par le rapport que m'a fait un porte-parole particulièrement autorisé au COIB, selon lequel on enregistre de plus en plus de défections dans la pratique sportive dans le chef des jeunes gens du deuxième degré de l'enseignement secondaire. On y constate un phénomène assez inquiétant: les jeunes cessent la pratique du sport vers l'âge de quinze ans. Selon M. Housiaux, il s'agit là d'un problème considérable qui nécessitera une rencontre entre les responsables sportifs et les responsables de l'éducation. Ma préoccupation va donc dans le sens des propos que vous avez tenus vous-même à cette tribune.

Pour terminer, je dirai que s'il n'y a pas de cohérence suffisante au plan formel entre les travaux des différents groupes de travail, c'est tout simplement parce qu'ils sont différents. Il nous a semblé que l'esprit qui a prévalu aux travaux du groupe apparaîtrait mieux aux parlementaires que si les textes étaient reformulés par l'administration ou le cabinet.

L'orientation prise est donc celle que vous constatez. Cela n'empêche que lorsque nous en serons à la phase de la programmation, qui sera très utile pour l'organisation des cours, nous serons attentifs à respecter une cohérence dans la présentation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Si plus personne ne demande la parole, je déclare la discussion générale close.

Examen et vote d'articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de décret.

Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

L'article 1^{er} est ainsi rédigé:

Article 1^{er}. Les compétences terminales et savoirs requis en sciences économiques, sciences sociales à l'issue de la section de transition repris en annexe 1, sont confirmés conformément à l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Art. 2. Les compétences terminales et savoirs requis en éducation physique à l'issue de la section de transition, repris en annexe 2, sont confirmés conformément à l'article 25 du même décret.

Ces articles sont réservés, des amendements ayant été introduits aux annexes s'y rapportant.

Art. 3. Le présent décret entre en vigueur à la date de parution au *Moniteur belge*.

— Adopté.

ANNEXE 1

**COMPETENCES TERMINALES ET SAVOIRS REQUIS
EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES SOCIALES
A L'ISSUE DE LA SECTION DE TRANSITION**

TABLE DES MATIERES

	Pages
	—
Sciences économiques	
— Compétences	16
— Objets pour l'enseignement général de transition	16
— Objets pour l'enseignement technique de transition	17
Sciences sociales	
— Compétences	17
— Problématiques pour l'enseignement général de transition	18
— Problématiques pour l'enseignement technique de transition	18

PREAMBULE

Le présent document traite séparément des sciences économiques et des sciences sociales.

Par ailleurs, les objets et problématiques ont été diversifiés selon qu'il s'agisse de l'enseignement général de transition ou de l'enseignement technique de transition.

Pour laisser la plus grande liberté pédagogique possible aux concepteurs de programmes et aux professeurs, ce document propose, d'une part, une liste de compétences à développer et, d'autre part, une liste d'objets ou de problématiques d'enseignement.

C'est donc aux concepteurs de programmes et aux professeurs qu'il incombe de croiser les premières avec les seconds.

SCIENCES ECONOMIQUES

Compétences

1. Maîtriser les acquis théoriques de base:
 - définir correctement les notions et concepts;
 - utiliser convenablement les termes, les concepts, les ordres de grandeur, les procédures et les techniques;
 - produire un exposé correct des mécanismes, des lois, des relations;
 - énoncer les postulats et les limites des concepts, des modèles, des procédures et des techniques.
2. Recueillir et traiter des informations en fonction d'une recherche:
 - trouver les informations dans différentes sources courantes;
 - noter les informations utiles, sous une forme utilisable dans le traitement des données;
 - extraire des données d'un texte, d'un graphique, d'un tableau, d'un document ...;
 - retrouver des mécanismes, des lois, des relations dans un texte, un graphique, un tableau, un document ...;
 - appliquer des critères de critique des sources;
 - montrer sa compréhension par des exemples et/ou des contre-exemples, par des applications;
 - traduire des données, des mécanismes, des lois, des relations d'un registre de communication à un autre.
3. Analyser des informations:
 - identifier les éléments de base d'un raisonnement;
 - dégager les relations entre ces éléments;
 - distinguer entre ce qui est hypothétique et ce qui est démontré;
 - identifier une structure, un principe d'organisation.
4. Synthétiser des informations:
 - dégager des informations-clés communes à plusieurs sources;
 - présenter les relations entre ces informations-clés de manière structurée, sous forme d'un plan, d'un schéma, d'un graphique.

5. Appliquer des concepts, des modèles, des procédures (appris):

- choisir le concept, le modèle, la procédure qui sont adéquats;
- traiter les données avec le concept, le modèle, la procédure qui ont été choisis;
- évaluer le résultat en fonction de critères.

6. Résoudre les problèmes par application des savoirs, concepts et procédures appris:

- poser le problème;
- déterminer les démarches nécessaires à la résolution du problème;
- mobiliser des savoirs existants;
- produire une présentation claire de la procédure de solution;
- déterminer les limites de la pertinence de la solution.

7. Résoudre des problèmes pour lesquels des savoirs, concepts et procédures supplémentaires doivent être élaborés:

- poser le problème;
- déterminer les démarches nécessaires à la résolution du problème;
- construire des concepts, des schémas explicatifs, des modèles:
 - produire des hypothèses,
 - tester la pertinence explicative des hypothèses,
 - améliorer la production par ajustement;
- élaborer un plan d'action;
- produire une présentation claire de la procédure de solution;
- déterminer les limites de la pertinence de la solution.

8. Appréhender la multiplicité des théories relatives à une même problématique:

- confronter deux (ou plusieurs) explications différentes d'un même problème économique courant;
- identifier la logique explicative de chacune des théories.

Sciences économiques: Enseignement général de transition

OBJETS A CROISER AVEC LES COMPETENCES (par ordre alphabétique)

- approches classique et néo-classique de l'économie;
- approche keynésienne de l'économie;
- banque;
- bourse (des valeurs);
- contrats;
- entreprise;

